

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux le 07 avril à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire.

Étaient présents :

MM. LEMAIRE, CAMUS, MARTINET, MACADRÉ CHILD, FERGEAU, GRIMPLET, HATTERER, LEGRAND, SOULIER, VENANT-VALERY,

Mmes, BOCK, BRENOT, MARTINET, WAITASRECK
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Monsieur Macadré est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier compte rendu du conseil
2. Approbation du compte de gestion
3. Vote du compte administratif
4. Affectation du résultat
5. Subventions
6. Fiscalité
7. Budget
8. Délibération emprunt
9. Questions diverses

1 / Approbation du compte-rendu du conseil municipal en date du 28 février 2022 :

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

2 / Approbation du compte de gestion : (Délibération 2022-04-08D)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

3 / Vote du compte administratif : (délibération 2022-04-09D)

Pour la présentation du compte administratif 2021, le maire Monsieur LEMAIRE Antoine, quitte la salle. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur MARTINET C., adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats 2021	839 234.60 €	834 037.08 €	-5197.52 €
	Résultats antérieurs		262 903.25 €	262 903.25 €
	Résultats à affecter			257 705.73 €
Section d'investissement	Résultat 2021	203 067.52 €	476 648.77 €	273 581.25 €
	Résultats antérieurs	-53 483.90 €		-53 483.90 €
	Résultats à affecter			220 097.35 €
TOTAL				477 803.08€
Restes à réaliser	Fonctionnement	0	0	0
	Investissement	0	0	0
Reprise cumulée (y compris les restes à réaliser)				220 097.35 €
REPRISE ANTICIPEE	Prévision d'affectation en réserves (1068)			0 €
	Report au BP 2022 en fonctionnement recettes (R002)			257 705.73 €
	Report au BP 2022 en investissement dépenses (D001)			220 097.35 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (état joint à la présente délibération),
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

4 / Affectation du résultat : (délibération 2022-04-10D)

Après avoir approuvé le 07 avril 2022, le compte administratif 2021 de la commune de Saint-Thierry qui présente :

- Un déficit de fonctionnement d'un montant de 5 197.52€
 - Un excédent reporté d'un montant de 262 903.25€
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 257 705.73€
- Un excédent d'investissement d'un montant de 220 097.35€
 - Un solde des restes à réaliser 2021 de 0,00 €
- Soit un excédent de financement de 220 097.35€

Vu les états des restes à réaliser 2021,
Considérant les besoins recensés en 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2022 les résultats précédemment indiqués comme suivent :

- ⇒ En fonctionnement au compte 002 en recettes 257 705.73€
- ⇒ En investissement au compte 001 en dépenses 220 097.35€
- ⇒ En section d'investissement, compte 1068 0.00€

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

5/ Subventions : (délibération 2022-04-11D)

Après délibération, le Conseil Municipal décide, d'attribuer pour l'année 2022, les subventions aux associations détaillées ci-dessous :

- AAPE Collège 200,00 €
- APEEP école primaire de St-Thierry 200.00€
- Amicale MERMOZ de Courcy (*section Lutte*) 480.00€
- Amicale MERMOZ de Courcy (*Section Badminton*) 200.00€
- Association sportive de Brimont 50,00 €
- Club Notre Plaisir 400,00 €
- Comité des Fête 7 500,00 €
- COOP Scolaire de St-Thierry 150,00 €
- La Villanelle 50,00 €

Pour un total général de 9 230,00 €

VOTE : Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 14

6/ Fiscalité : (Délibération 2022-04-12D)

Monsieur LEMAIRE Antoine, maire de Saint-Thierry, propose aux membres du Conseil de baisser les taux d'imposition pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des présents, décide de voter les taux d'imposition pour 2022, avec une baisse par rapport à l'année 2021.

Les taux sont les suivants :

- ✓ La taxe foncière (bâti) 34.21* %,
*dont le taux départementale 2021 de 15.51%
- ✓ La taxe foncière (non bâti) 10 %,

VOTE : Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 14

7/ Budget : (délibération 2022-04-13D)

Monsieur MARTINET Christophe, adjoint, présente le budget primitif 2022 de la commune en détaillant les différents chapitres le composant. Ce budget s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

- Dépenses : 666 284.73 €
- Recettes : 666 284.73 €

Investissement

- Dépenses : 251 540.00 €
- Recettes : 461 190.08 €

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

8/ Délibération emprunt (délibération 2022-04-14D)

Nous avons délibéré lors du conseil municipal du 03 novembre 2021 pour effectuer un emprunt pour financer les travaux de rénovation de la Mairie.

Cependant, suite à un problème de document, nécessaire à la signature, non reçu par la banque, nous n'étions plus dans les délais de validité de l'offre.

Aujourd'hui nous avons la nouvelle proposition de la banque avec les conditions suivantes :

- Montant du prêt 100 000€
- Durée 15 ans
- Taux 1.85% (taux fixes)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- ❖ Accepte à l'unanimité la nouvelle proposition de la banque
- ❖ Autorise la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et conférer, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Antoine LEMAIRE, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

9/ Questions diverses :

- DIA : Le Conseil Municipal n'ayant aucun intérêt ni projet dans le secteur ne souhaite pas préempter sur les biens vendus :
 - Ferme de Baslieux et chaussée Sainte Anne.
- Une convention sera mise en place entre la mairie et les habitants chemin de Ventelay (nouvelles constructions) pour le terrassement d'une bande de terrain.
- Monsieur Le Maire informe de la fermeture définitive des terrains de Beach Volley, malgré la proposition de laisser 2 filets sur les 4. Les poteaux et le sable seront retirés à l'automne.
- Il est prévu d'acheter de nouveaux luminaires de Noël (une trentaine environ).
- Le panneau numérique sera mis en place le 13 avril, la mise en service se fera fin avril début mai.
- Des devis sont à l'étude pour l'installation d'un défibrillateur sur la commune.
- Le bureau de vote pour les élections présidentielles est ouvert de 08h00 à 19h00.

Tour de table :

Monsieur FERGEAU indique qu'un exercice tempête aura lieu au collège.

Monsieur SOULIER informe que le moteur de la fontaine n'a pas été changé, et qu'il y'a de la mousse sur la chaussée dans la descente sur le côté de la mairie.

Monsieur CHILD indique que le Conseil des Jeunes va mettre en place une collecte en partenariat avec la banque alimentaire.

Monsieur GRIMPLET souhaite mettre en place une réunion de la commission travaux afin de déterminer l'emplacement des jeux d'extérieure, il est donc décidé que la commission se réunira le 13 avril à 19h00.

Madame WAITASRECK fait un point sur le second trimestre des activités musicales et sportives.

Elle rappelle que la brocante de Saint-Thierry aura lieu le 08 mai.

Madame MARTINET annonce avoir trouvé une secrétaire pour la crèche.

Monsieur MARTINET informe que la commission communication se réunira le 23 avril pour la création du flash info.

Prochain Conseil Municipal le 12 mai 2022 à 20h00.

La séance est levée à 21h30.

A. LEMAIRE	N. BOCK	M. BRENOT	R. CAMUS	G. CHILD
S. FERGEAU	J. GRIMPLET	C. HATTERER	G. LEGRAND	J. MACADRÉ
A. MARTINET	C. MARTINET	J-B SOULIER	C. VENANT-VALERY	A. WAITASRECK